

Compte-rendu de la séance du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 1^{er} février 2016 de 20h30 à 22H15

Etaient présents : DETHUNE Catherine, STEPHAN Murielle, MOLINIER Denis, DESIRANT Françoise, GUICHON Julie, CHEVRIER Catherine, DEFORGE Marc et WOLTER Sylvain.

Absents excusés : SALLET Claude ayant donné procuration à DETHUNE Catherine
MATHIOTTE Arnaud avait donné procuration à DEFORGE Marc
THILL Sébastien

Secrétaire de séance : DEFORGE Marc

Approbation du compte-rendu de la précédente réunion

Le compte rendu est approuvé par 9 voix pour et 1 abstention.

Renouvellement contrat d'avenir

Lors du conseil municipal du 5 janvier 2015, le conseil municipal acceptait la conclusion d'un contrat "emploi avenir" pour 20 heures par semaine sur un an. Ce contrat se termine le 29 février 2016.

Madame le Maire indique que le contrat peut être renouvelé sur une période de 24 mois avec une prise en charge de 75% de son brut.

Etant donné la charge de travail, il est proposé de passer son contrat à 21 heures hebdomadaires, soit 3 jours pleins par semaine.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le renouvellement aux conditions citées ci-dessus.

Association Foncière : proposition d'un nouveau membre pour remplacement

En novembre 2014, suite au renouvellement du conseil municipal, celui-ci proposait une liste de cinq propriétaires pour composer le futur bureau de l'Association Foncière.

Suite au décès de Monsieur Patrick Bieri courant novembre 2015, un nouveau propriétaire de terres doit être suggéré.

Les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de proposer Monsieur Fabrice BIERI, le fils de Patrick BIERI, comme nouveau membre.

Compte rendu de la réunion de l'Association Foncière

Le bureau s'est réuni le 11 janvier 2016.

- Suite du procès qui oppose Madame Gobron à l'Association Foncière. Il y a quelques années, Madame Jeanrat a décidé de prendre sa retraite. Julie et Jean-Baptiste Guichon ont repris les terres qu'elle exploitait. Tous les propriétaires des terres en location ont accepté la reprise des baux, par l'EARL Guichon Sandri.

Madame Jeanrat cultivait des terres appartenant à l'Association Foncière. Un appel à candidatures avec critères a été lancé. Trois candidatures ont été reçues : celles d'Aurélie Gobron, Julie Guichon et Emmanuel Raimond.

Suite à l'examen des dossiers, c'est Madame Guichon qui a été retenue.

Aurélie Gobron n'était pas d'accord et a porté l'affaire devant le Tribunal Administratif. Ce dernier a donné raison à Madame Gobron. Il n'a pas remis en cause les critères mais la décision finale d'attribution.

Que doit faire l'Association Foncière ? L'avocat ne conseille pas de faire appel car le jugement sera sûrement confirmé. L'assurance de l'AF est plafonnée pour les frais d'avocat. Si poursuite de la procédure, un coût est à prévoir.

Le juriste qui avait déterminé les critères initiaux de l'appel à candidatures, maintient ceux-ci et indique qu'ils restent valables.

Pour aller en justice, il faut avoir un intérêt. Pour le moment, l'Association Foncière est toujours propriétaire et Madame Jeanrat toujours locataire, s'acquitte du fermage ; il n'y a donc pas de manque à gagner.

Lors du vote, les personnes concernées par l'affaire, sont sorties. A l'unanimité, l'Association Foncière décide de ne pas faire appel.

- Le Président demande le remplacement de Monsieur BIERI Patrick, qui avait été proposé par la commune.
- L'élégage de la rue de Mairy est à envisager
- Le Réseau Ferré de France a signalé que les panneaux près de la voie ferrée, n'étaient pas conformes à la réglementation. Les panneaux manquants ont été commandés et livrés.
- Les statuts de l'Association Foncière doivent être refaits. Tous les propriétaires doivent être inscrits avec leur superficie exacte.

Bornage traverse et parcelle Mazin

Madame le Maire propose la réalisation d'un relevé parcellaire de la traverse. En effet, la commune est régulièrement interpellée sur les limites séparatives d'une parcelle, à savoir où s'arrête le domaine public.

Coût de cette prestation : 4680€ TTC.

Il est vrai que le plan d'alignement de la commune a été abandonné depuis un certain temps.

A la suite de ce relevé, des réunions de concertation auront lieu pour arrêter le document définitif. Ensuite, une enquête publique se déroulera sur une période de 15 jours. Chaque propriétaire sera informé pour prendre connaissance de ce qui a été fait. Le document réalisé, permettra de donner les limites du domaine public et d'acter les limites réelles.

En tout état de cause, le commissaire enquêteur tranche sur la décision finale. Le plan d'alignement peut ainsi être réintégré au Plan Local d'Urbanisme.

Si le conseil décide de ne pas faire de plan d'alignement, une négociation des « petits terrains » se feront au coup par coup.

Après réflexion, le conseil municipal commande ce relevé parcellaire de la traverse.

Un devis a été également demandé pour la parcelle E 301 au Mazin. Lors de précédents affouages, une personne avait empiété sur une propriété voisine. La commune avait replanté sur cette parcelle pour dédommager le propriétaire. A l'avenir, de nouveaux affouages auront lieu et le conseil ne veut pas que la même situation se reproduise. Pour éviter tout désagrément, le conseil décide de faire borner ce terrain pour un montant de 1 182€ TTC.

Un point est rajouter à l'ordre du jour :

Réflexion marquage au sol des stops au carrefour de la rue de la Gare et la rue de Mairy avec la rue de Nuisement et la rue de Châlons.

Le conseil décide de remettre la bande stop au même endroit, pour la rue de Mairy. Par contre, il décide de l'avancer rue de la gare pour permettre une meilleure visibilité aux automobilistes.

Un point est fait sur les travaux de la traverse :

La majorité des poteaux Orange a été retirée.

Un effacement pose problème. Orange va donc remédier au problème en restant sur le même trottoir pour éviter d'ouvrir la route. La dépose du dernier poteau aura lieu début de la semaine 6.

La chambre qui avait été contournée, va être remblayée. Orange va refaire la continuité des bordures, courant de semaine prochaine.

L'hydro curage va être réalisé le 5 février. L'entreprise Ramery est prête à intervenir à partir de mi-février.

Compte rendu de la commission environnement

La commission s'est réunie le lundi 25 janvier 2016, en présence des représentants de l'Office National des Forêts(ONF), Messieurs Bastien et Fouraux.

Ils ont fait une prévision sur les 20 prochaines années des bois de la commune.

Une présentation de leur travail sera faite lors du prochain conseil, le lundi 7 mars à 20 heures.

Compte-rendu de la CCMC: voir panneau d'affichage

Questions diverses

Un premier rendez-vous a eu lieu avec le commissaire enquêteur pour le Plan d'Exposition au Bruit

Des intentions ont été offertes à huit personnes âgées, qui étaient dans l'impossibilité de venir aux vœux. Cette année, elles ont reçu des financiers et deux pots de confiture.

Bilan sur les vœux de la commune : 107 personnes sont venues. Un nombre constant par rapport aux années précédentes. C'était la première fois, que cela se déroulait un vendredi soir : de nouvelles personnes se sont déplacées.

Réunions

Commission travaux : lundi 8 février à 20h30

Commission environnement : lundi 29 février à 20h30